Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le



ID: 051-215103656-20240201-09_24-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT D'EPERNAY COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1er Février 2024

L'an 2024, le 1^{er} Février à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 22 Janvier 2024, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice: 10 Membres présents: 9 Absents: 0 Excusé: 1

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT

- MA.HUMBERT - X.HUSSON - C.LAPERSONNE - MC.REMY - M.ZIMMERLIN

Absent : néant

Excusé: G.LHEUREUX, pouvoir à C.DROMARD

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

09-24 OBJET : Gestion durable de la forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- S'engage à mener une gestion durable de sa forêt dans le respect du régime forestier en veillant à respecter et appliquer autant que possible un Plan de Gestion,
- En engageant les travaux et coupes nécessaires au renouvellement de celle-ci,
- En confirmant sa volonté d'aménager sa forêt, la commune souhaite continuer à bénéficier du Label PEFC qui prouve qu'une Gestion Durable et respectueuse de l'environnement est appliquée dans la commune de Mutigny

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Fait le 1^{er} Février 2024

Le Maire Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 8 Février 2024 Affiché en Mairie le 8 Février 2024